



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

COOPERATION CAMEROUN – BANQUE MONDIALE



**PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE  
( PADECE )**

**PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS SECTEUR MINIER  
(Unité de Mise en Œuvre du PADECE)**

**AVIS A SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET**

**N°: 008/ASMI/CI/PADECE/PPA/UCP/SPM/10-2018**

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE  
D'ACCOMPAGNER L'EQUIPE DE PREPARATION DU PROJET D'APPUI AU  
DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI AU  
CAMEROUN A L'ELABORATION DU « DOCUMENT DE PROJET »**

**1.** Le Gouvernement du Cameroun a reçu un financement de l'Association Internationale pour le Développement (AID) au titre d'une Avance de Préparation du Projet (APP/PPA) **PADECE (Projet d'Appui au Développement des Compétences pour la Croissance et l'Emploi (PADECE), mis en œuvre par l'Unité de Coordination du PRECASEM**, et a l'intention d'utiliser une partie du montant, pour effectuer les paiements au titre du contrat de **Consultant individuel chargé d'appuyer l'équipe de préparation du PADECE à l'élaboration de son « Manuel de Projet »**.

Le **PADECE**, logé au **Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP), Maître de l'Ouvrage**, a pour objectif d'augmenter l'offre et la qualité des compétences requises par le marché du travail, particulièrement dans les secteurs porteurs et d'améliorer la gouvernance et le pilotage du système de développement des compétences au Cameroun, en vue d'une croissance soutenue et inclusive de l'économie.

Le projet sera articulé autour de deux principales composantes à savoir : (i) l'appui au secteur du développement des compétences et (ii) le renforcement des capacités du secteur et gestion du Projet.

Le **Document de Projet** s'applique au Projet d'Appui au Développement des Compétences pour la Croissance et l'Emploi (PADECE). En tant que tel, il est un document qui reprend, justifie et synthétise de façon claire et concise les réponses aux questions que l'on s'est posées lors de l'identification et la planification du projet.

**2. Objectifs et consistance de la mission**

**Objectifs de la mission**

L'objectif de cette mission est de disposer d'un document de Projet du PADECE incluant la définition globale des composantes et activités, des cibles, des DLIs (Décaissement Liés aux Indicateurs).

**Tâche du Consultant national Individuel**

Le Consultant national individuel sélectionné aura pour tâche en collaboration avec l'équipe nationale de :

- Finaliser la méthodologie et le planning d'exécution de la mission ;
- Prendre connaissance des documents de base du projet ;
- Prendre contact avec les acteurs impliqués dans la conception et la gestion du projet ;
- Organiser une séance de cadrage d'exécution de la mission ;
- Appuyer la rédaction du projet de Document de Projet du PADECE ;
- Participer à la présentation du document au cours d'un atelier de validation d'un jour ;
- Contribuer à la finalisation du document de projet ;
- Transmettre au maître d'ouvrage le rapport de travail ;

**La mission de l'Expert est prévue se dérouler sur un délai de trente jours (30) jours calendaires (non compris les délais de validation des rapports), au cours du dernier trimestre de l'année 2018.**

### **Contenu indicatif du Document de Projet**

Le Document de projet comprendra, à titre indicatif les éléments ci-après :

- Contexte et environnement ;
- Justification ;
- Population cible ;
- Cadre institutionnel ;
- Description, objectif de développement ;
- Présentation détaillée des composantes ;
- Stratégie à développer ;
- Cadre des résultats et chaîne de résultats ;
- L'organisation et la gestion du projet ;
- Les coûts et financement ;
- L'analyse financière et économique ;
- Les annexes diverses.

### **Production du rapport**

Le consultant doit fournir un rapport, document ne dépassant pas 50 pages, en dix (10) exemplaires originaux et une version électronique du Document de projet en français et en anglais.

- 3.** Le Coordonnateur du **PRECASEM (Unité de mise en œuvre du PPA-PADECE)** invite maintenant les Consultants Individuels « Consultants » éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services, notamment : CV mis à jour, daté et signé ; attestation de disponibilité et copies des références. **Les critères de sélection sont les suivants :**
- a. *Justifier d'un niveau d'études BAC + 5 minimum, en sciences économiques et de gestion, sciences sociales, sciences de l'éducation ou tout autre domaine connexe,*
  - b. *Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans, dont au moins cinq ans (05) en gestion de projets en générale et dans le domaine de la formation professionnelle en particulier ;*
  - c. *Posséder au moins deux (02) missions similaires probantes en élaboration de Documents de projet ou de tout autre manuel équivalent.*

**Sous réserve des risques de conflit d'intérêts, les Firmes de Consultants intéressées peuvent également proposer des Consultants individuels relevant de leur personnel. Dans ce cas, seules les expériences et qualifications des Consultants individuels seront considérées pour le processus de sélection. L'expérience du Bureau de Consultants ne sera pas prise en compte. Les Bureaux de Consultants sont priés de préciser si le contrat sera signé avec le Bureau ou avec le Consultant proposé.**

- 4.** Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14 ; 3.16 et 3.17 du « **Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs, sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » de juillet 2016, révisé novembre 2017, (« le Règlement »), relatives aux règles de la Banque** en matière de « **conflit d'intérêts** », sont applicables aux services de Consultant.
- 5.** Un Consultant sera choisi conformément aux méthodes de « **sélection agréées pour les Consultants Individuels** » telles que décrites dans le Règlement (Section VII).
- 6.** Les Candidats peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes de 09 heures à 14 heures de lundi à vendredi.

**7.** Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique, au plus tard **le mardi, 13 Novembre 2018 à 13 heures** précises, et devront comporter la mention suivante : « **Sollicitation de Manifestation d'Intérêt, pour le recrutement d'un Consultant individuel chargé d'appuyer l'équipe de préparation du PADECE à l'élaboration du Document de Projet** ».

**8.** L'adresse de contact et de dépôt des Manifestations d'Intérêt est :

**Monsieur le Coordonnateur de l'Unité de Coordination du PRECASEM, (Autorité Contractante), B.P. Yaoundé (Cameroun), Bureau situé sis à Mballa 2, rue Dragage, entrée Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), Tel : (+237) 222 20 07 35/ 679 70 13 58/ 699 90 64 91, email : [sbossobosso@yahoo.fr](mailto:sbossobosso@yahoo.fr), avec copies à [masota2006@yahoo.com](mailto:masota2006@yahoo.com) et [minefop.padece@yahoo.com](mailto:minefop.padece@yahoo.com)**

**Pièce jointe : TDRs complets de la mission à retirer à l'UC-PRECASEM**

Fait à Yaoundé le, \_\_\_\_\_

**P/PADECE  
LE COORDONNATEUR DU PRECASEM**

**Guillaume MANANGA**